



Mission régionale d'autorité environnementale

OCCITANIE

Marseille, le 20 août 2018

**Information sur l'absence d'avis  
de la mission régional d'autorité environnementale  
de la région Occitanie  
sur l'Elaboration de la carte communale de Dourbies (30)**

**n°saisine : 2018-6296  
n°MRAe : 2018AO61**

Par courrier daté du 17 mai 2018 reçu par la DREAL le 22 mai 2018, la commune de Dourbies a sollicité l'avis de l'Autorité environnementale sur le projet d'Elaboration de la carte communale de Dourbies (30) au titre des articles R 104-21 et suivants du Code d'urbanisme relatifs à la procédure d'évaluation environnementale d'un document d'urbanisme.

L'Autorité environnementale n'a pas émis d'observation dans le délai qui lui était imparti, soit avant le 22 août 2018 (article R104-25 du Code d'urbanisme).